

Des milliers de syndiqués insatisfaits de l'entente signée par la FTQ-construction

Paula des Rivières

PLUSIEURS MILLIERS de syndiqués de la FTQ-construction sont très insatisfaits de l'entente que leurs dirigeants ont conclue la semaine dernière avec les entrepreneurs et le gouvernement. Tant et si bien que certains s'apprentent à refuser de l'entente.

Ainsi, les gérants des 10,000 charpentiers et menuisiers — qui représentent à eux seuls le quart des travailleurs de la construction affiliés à la FTQ — recommanderont à leurs troupes de rejeter l'entente.

Il en va de même pour les 400 ferrailleurs, moins nombreux mais plus impatients, qui ont débrayé sur plu-

sieurs chantiers cette semaine, jusqu'à ce que la Cour supérieure les enjoigne de mettre fin à leurs arrêts de travail, illégaux. Le gérant du local représentant les poseurs de systèmes intérieurs a pour sa part décidé de ne faire aucune recommandation à ses membres lorsqu'ils se réuniront en assemblée générale, et les mécaniciens de chantiers ne sont guère plus heureux.

« Notre rapport de force était excellent et les travailleurs étaient prêts à se battre cette année pour l'obtention d'un régime de sécurité du revenu », a déclaré hier un porte-parole des charpentiers-menuisiers.

L'entente conclue en extrême est en fait une nouvelle reconduction du décret dans cette industrie, pour un

an, avec une hausse de salaire moyenne de 5 %, l'abaissement de l'âge de la retraite à 58 ans et le début prochain de négociations par tables de métier, conformément aux vœux des syndicats.

Les parties à l'entente, la CSN, la FTQ et l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, ont également accepté la suggestion du ministère du Travail de mettre sur pied une commission qui fera enquête sur la stabilité du revenu et de l'emploi des travailleurs. Les mécontents estiment qu'il s'agit là d'une piroquette qui reporte aux calendes grecques leur principale revendication, soit un régime supplémentaire d'assurance-chômage.

C'est d'ailleurs en raison de son désaccord avec cette exigence de re-

venu minimum garanti que le troisième syndicat de l'industrie, le Conseil provincial des métiers de la construction, faisait bande à part dans la négociation.

Le Conseil représente 32 % des 110,000 travailleurs de l'industrie et il est majoritaire dans des grands secteurs. Des négociations ont lieu présentement pour amoindrir les divergences entre les syndicats. La CSN représente 17 % des travailleurs et la Fédération des travailleurs du Québec 32 %.

À la CSN, l'entente conclue la semaine dernière ne semble pas créer autant de remous qu'à la FTQ. « Je crois que nos membres sont mieux informés », a suggéré le porte-parole de la CSN-construction.

Le total des dettes canadiennes dépasse \$ 1 billion

OTTAWA (PC) — La dette totale des gouvernements, des particuliers et des compagnies a pour la première fois dépassé le billion, l'an dernier, au Canada.

Les dettes des compagnies au marché du crédit consistent habituellement en obligations et en actions. Avec les individus, il y a plusieurs genres de crédits tels les prêts bancaires et les hypothèques.

La dette, qui avait atteint \$ 985,6 milliards en 1987, a été de \$ 1,09 billion l'an dernier, a rapporté hier Statistique Canada, en publiant les chiffres des comptes nationaux pour 1988.

Le chiffre élevé de la dette à la fin de 1988 a découlé surtout d'une progression plus rapide de la dette des corporations privées non financières.

La dette totale des entreprises a atteint \$ 346 milliards, avec un rapport dette-capital actions en hausse l'an dernier, après avoir diminué régulièrement au cours des cinq années précédentes. Ces chiffres ne tiennent pas compte des banques et des autres sociétés de fiducie.

La dette des individus a atteint \$ 337 milliards. Le crédit aux con-

sommateurs et la dette hypothécaire ont progressé au point de représenter 75 % du revenu disponible des individus, au regard de 72 % au début de l'année.

Ces chiffres indiquent une économie canadienne très vigoureuse, a noté Mme Sherry Atkinson-Cooper, analyste chez Burns Fry.

« La seule raison pour laquelle le niveau de ces dettes m'inquiète, c'est qu'il est atteint au moment où l'économie suscite des pressions inflationnistes », a-t-elle déclaré au cours d'une interview.

Une augmentation énorme des programmes d'investissement peut expliquer les emprunts des entreprises, a-t-elle ajouté.

Quant au consommateur, selon Mme Atkinson-Cooper, l'augmentation a suivi une progression étonnante de la demande de prêts personnels et de prêts hypothécaires.

La dette du gouvernement fédéral sur le marché du crédit — soit l'argent qu'il a en circulation sous forme d'obligations et de bons du trésor — a augmenté de 11 %, soit à peu près autant qu'en 1987, pour se situer finalement à \$ 274 milliards.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Tribunal

n'est pas accessible à tous », a rap- pelé en substance Me Rémillard.

Toujours sur le thème de l'accessibilité des droits, le ministre a fait état également d'un autre projet de loi pour amender la Loi de la curatelle publique, qui aujourd'hui autorise l'aliénation des droits et des biens d'une personne jugée « inapte » sur la seule foi d'un certificat médical.

« Ce sera la fin de la curatelle automatique, et le présumé incapable pourra se faire entendre lui-même ou assurer sa défense par un tiers », a précisé le ministre. Un amendement à la loi permettra également à toute personne saine d'esprit de se choisir un curateur par voie de mandat, dans l'éventualité d'une incapacité, une responsabilité qui n'est pas sans analogie avec celle d'un exécuter testamentaire.

L'accessibilité aux tribunaux civils et criminels doit aussi être élargie, signale le ministre en évoquant une situation devenue paradoxale : l'Aide juridique permet aux plus démunis d'assurer leur défense, les biens nantis ont facilement accès aux avocats de la pratique privée, mais les classes moyennes, elles, ne peuvent compter ni sur le secours de l'État, ni sur leur bonne fortune.

« On peut se demander si quel- que'un dans la société peut se payer le luxe d'un procès de nos jours », a-t-il dit. Me Rémillard cite le cas d'un mari dans une cause pour la garde d'un enfant, que son salaire annuel de \$ 24,000 interdit de solliciter l'Aide juridique, alors que l'épouse dont il divorce, peut compter sur l'aide de l'État parce qu'elle est sans le sou. Résultat, l'ex-mari a accumulé jusqu'à \$ 18,000 en frais juridiques pour revendiquer la garde de son bambin.

Ici également, Me Rémillard évoque tantôt des modifications aux critères d'admissibilité à l'Aide juridique comme une hausse du seuil des revenus, tantôt des recours alternatifs comme la conciliation, la médiation ou l'arbitrage, autant de notions déjà prescrites dans le Code civil, dit-il. « Nous allons prochainement constituer un groupe de travail pour modifier la loi de l'Aide juridique », a précisé le ministre.

D'autres questions préoccupent aussi Me Rémillard, comme le sort que la société réserve aux personnes innocentes au terme d'un procès dont le dénouement heureux ne les soustrait pas pour autant à l'obligation d'assumer les frais de leur défense. Ou le sort que les journaux et la télévision réservent à un accusé alors que, même innocent, sa réputation compromise par la renommée publique lui ferme les portes du marché du travail.

« L'État ne peut parer à tout, ne peut rembourser tous les frais, l'État ne peut pas réparer tout ça. Mais il convient que l'État y réfléchisse », dit-il.

Avant d'annoncer les dispositions du ministère, Me Rémillard s'était attaché à rassurer les membres du Barreau, qui manifestent une nervosité évidente devant la première grande réforme du Code civil en 125 ans, une entreprise énorme qui compte 3,500 articles modifiés, et oblige clercs et magistrats à retourner pour ainsi dire sur les bancs de la Faculté.

Me Rémillard soutient qu'il s'agit là d'une « évolution, même tranquille », pour reprendre un bon mot du doyen de la faculté de Droit de Laval, et non pas d'une révolution, comme on l'apprehendait. Pour le Barreau du Québec, en tout cas, c'est au moins un « casse-tête », puisque tel est le thème de son congrès, cette année, le 140e depuis la fondation de l'auguste profession en 1849. Elle a évolué, en effet. Elle ne comptait alors que 75 avocats. Elle en compte aujourd'hui 12,500.

Enfin, un projet de loi sera également soumis à l'Assemblée pour établir les règles sur le témoignage des enfants en cour lorsque leur développement et leur sécurité sont compromis.

Un autre modifiera le Code civil pour mieux marquer la nécessité d'une association économique plus équitable entre les conjoints. Il permettra notamment au conjoint qui se consacre aux intérêts de la famille, et ne peut de ce fait entreprendre une vie professionnelle rentable, de se prémunir contre un appauvrissement.

Me Rémillard s'est gardé hier en conférence de presse de préciser davantage les modalités de ces initiatives dont il doit d'abord saisir les dé- putés ces prochaines semaines.

◆ Mulroney

firmé par M. Bush, hier.

Mais la délégation canadienne espérait aussi avoir des réponses quant aux objectifs exacts du gouvernement américain sur la réduction des émissions d'anhydride sulfureux, une réponse qui n'est pas venue de M. Bush.

La seule personne à parler d'un nombre exact fut le sénateur George Mitchell, du Maine, — que M. Mulroney a rencontré en matinée — et non un membre de l'administration. Le sénateur Mitchell parlait de réductions de 10 millions de tonnes d'anhydride sulfureux, ce qui serait une réduction de 40 % des émissions polluantes, soit moins que le souhait canadien de 50 %, mais qui serait tout de même acceptable, selon les hauts fonctionnaires canadiens.

D'autre part, le président Bush n'était pas prêt à accepter d'emblée l'idée d'un traité canado-américain sur les pluies acides, traité que le Canada considère toujours comme essentiel une fois qu'une nouvelle version du Clean Air Act (loi sur la pollution atmosphérique) aura été adoptée par le Congrès.

« Il y aura de grands progrès, mais quant à savoir si un traité sera le véhicule pour démontrer ce progrès, je ne le sais pas et je ne peux pas le dire », a soutenu le président Bush lors de cette conférence de presse avec M. Mulroney qui se tenait sur la pelouse sud de la Maison-Blanche.

En février dernier, lors de sa visite à Ottawa, M. Bush avait dit espérer pouvoir entamer les négociations avec le Canada au cours de la prochaine année et, dès le lendemain de sa réélection en novembre dernier, le premier ministre Brian Mulroney affirmait être confiant de signer un traité sur les pluies acides avec les États-Unis d'ici un an.

Au cours de cette même conférence de presse d'hier, le premier ministre avait mentionné deux fois la nécessité d'un traité qui suivrait l'adoption d'une nouvelle loi sur la réduction des émissions polluantes.

« Une fois cette loi adoptée ou pendant qu'elle est en voie d'adoption il doit y avoir un accord international, un document qui comprendrait des sanctions, et qui nous permettrait de mesurer les progrès et de prendre des sanctions contre tout contrevenant », a soutenu M. Mulroney.

En matinée, M. Mulroney avait obtenu l'appui du leader de la majorité démocrate au Sénat George Mitchell qui avait indiqué vouloir des négociations avec le Canada pendant que le Congrès débattrait du projet de loi que doit lui soumettre l'administration Bush « pour stimuler le processus ».

« Nous espérons que les négociations bilatérales vont reprendre et résulteront en un accord qui réduirait (les émissions polluantes) de 50 % dans les deux pays. Concurrentement, et de façon indépendante, nous adopterions la législation pour obtenir la plus grande réduction possible ».

Les hauts fonctionnaires canadiens essayaient tout de même, en fin de journée, d'affirmer que le voyage avait été fructueux.

« Quand on réussit à retenir l'attention du président des États-Unis, de son secrétaire d'État, de son chef de cabinet, pour leur faire passer le message que la seule anomalie dans les relations entre les deux pays demeure la question des pluies acides, on n'a pas perdu notre temps », a soutenu un haut fonctionnaire canadien lors d'une séance d'information.

« Nous ne pouvons pas vous dire que nous avons avancé dans les objectifs que nous nous étions fixés, mais nous pouvons vous dire que le premier ministre a pu réitérer aux Américains l'importance que nous attachons à cette situation », a-t-il ajouté.

C'est aussi l'avis du président de la Coalition canadienne contre les pluies acides, Michael Perley, qui affirmait hier qu'on demeure aussi loin qu'avant d'une véritable solution au problème.

D'autre part, M. Perley est venu ajouter sa voix à ceux qui affirment que le prix de l'International Environment Bureau — que M. Mulroney devait recevoir hier soir — n'était pas d'une très grande crédibilité.

Le président de l'IEB, M. David Roderick, est aussi président d'USX, l'ancienne US Steel, l'un des principaux pollueurs aux États-Unis, et l'IEB comprend aussi des sociétés telles que Ford et Du Pont.

« Ce sont des gens qui sont membres d'un lobby qui s'oppose à une législation forte sur les pluies acides et que nous pourrions tout aussi bien voir, demain, au Capitole pour travailler contre nous », a soutenu M. Perley.

Une douzaine de manifestants du groupe Greenpeace devaient d'ailleurs manifester devant l'hôtel Mayflower où le premier ministre devait recevoir son prix qui lui était dé-

cerné, disaient leurs pancartes, pour avoir pollué et non pour sa lutte contre la pollution.

Dans son discours, M. Mulroney devait demander aux États-Unis de faire plus pour la lutte contre la pollution. « Le monde a besoin que les États-Unis fassent partie des pays qui font preuve de leadership dans ce domaine. De véritables progrès dans la recherche de solutions aux problèmes complexes auxquels est confrontée l'humanité tout entière ne pourront être réalisés que si les États-Unis participent pleinement à ces efforts », a soutenu le premier ministre.

◆ Pékin

dre peu à peu de leur importance », a-t-il déclaré, lors de la 22e assemblée annuelle de la Banque asiatique de développement (BAD), qui se tenait dans le Palais du peuple, siège du Parlement, sur la place Tian An Men.

Au total, plus de 100,000 étudiants de 55 universités différentes, qui drainaient une foule compacte reprenant leurs slogans, ont investi cette place, au coeur de la capitale, où ils ont hissé le drapeau de l'UAUP.

« Nous sommes ici pour exprimer la volonté des étudiants de poursuivre l'esprit du mouvement du 4 mai », a déclaré un dirigeant juché sur la stèle du monument aux Héros du peuple, un mégaphone à la main.

Le 4 mai 1919, près de 5,000 étudiants étaient descendus dans les rues de Pékin, lançant un mouvement d'inspiration nationaliste qualifié hier par le *Quotidien du Peuple* d'étape décisive dans l'évolution de la Chine sur la voie du socialisme.

Pour la première fois, les étudiants se sont vu accorder le soutien d'une cinquantaine de journalistes de la presse officielle. Ils ont défilé sous des banderoles proclamant : « Nous aimerions dire la vérité », et « Ne nous forcez pas à mentir ».

À Shanghai, quelque 2,000 étudiants ont organisé un sit-in sur la place du Peuple pour exprimer leur solidarité avec les étudiants de Pékin, selon un responsable de Fudan, l'université de la grande métropole chinoise. Cinq mille d'entre eux avaient déjà défilé la veille dans le centre de la plus grande ville de Chine.

À Nankin, au moins un millier d'étudiants, marchant main dans la main, se sont rendus au siège du gouvernement local où ils ont remis une pétition, ont rapporté des témoins étrangers sur place.

La manifestation d'hier à Pékin était la dernière d'une série organisée par les étudiants en faveur d'une libéralisation du régime depuis la mort de Hu Yaobang. L'ancien secrétaire général du PC chinois, populaire auprès des étudiants et des intellectuels, avait été limogé à la suite d'une vague de manifestations étudiantes en janvier 1987.

◆ Hydro-Québec

que le projet de compensation série nécessite des changements majeurs suivis d'une période de rodage et d'adaptation de quelques années durant laquelle « la fiabilité du réseau pourrait être gravement affectée, au détriment de la clientèle québécoise ».

« Durant cette période, il se peut que le réseau soit moins fiable qu'il ne l'est maintenant », a indiqué le professeur Wildi.

Le comité signale également que l'adoption de la compensation série aurait comme conséquence de mettre au rancart toutes les données accumulées depuis une quinzaine d'années, dont des milliers de tests par simulation qu'il faudra refaire.

Le raccourcissement des lignes exigera également le recyclage du personnel affecté à la conduite du réseau, signale les experts.

Selon les propos du ministre, les dirigeants d'Hydro-Québec avaient proposé ces travaux majeurs pour pouvoir répondre aux exigences de ses clients de l'extérieur du Québec.

Ces clients exigent certains standards parce qu'ils ont sur leurs propres réseaux certains problèmes, a expliqué le ministre.

« Nous allons accepter ces standards si cela répond aux besoins québécois, si cela est nécessaire pour la fiabilité de notre réseau ».

Le comité d'experts internationaux devra déterminer si « les bénéfices anticipés en matière de stabilité de l'exploitation ne se feront pas au prix de pertes de fiabilité », a ajouté M. Caccia.

Il admet que la question est difficile à trancher du fait que l'analyse ne doit pas se faire par rapport au contexte actuel d'exploitation, mais celui qui prévaudra dans dix ans quand le réseau comportera cinq lignes de plus et 10,000 mégawatts additionnels de puissance à transporter.

Pour le comité d'experts, il importe qu'Hydro-Québec s'applique

immédiatement à corriger les lacunes identifiées particulièrement sur ses équipements lourds et sur ses systèmes d'automatisme (sources d'alimentation susceptibles de stabiliser le réseau).

« Le système est fragile en raison du manque d'entretien qui a été négligé depuis quelque temps », a indiqué l'ingénieur Wildi.

Il estime que la quantité des transformateurs et des condensateurs est insuffisante et pas toujours en état de prendre la relève quand l'équipement en activité fait défaut.

Le ministre a signalé qu'Hydro-Québec dispose déjà de \$ 42 millions pour aller de l'avant à cet égard.

Le comité constate également que les automatismes ne sont pas toujours fiables et que cela s'explique souvent du fait que les experts d'Hydro-Québec ont dû adapter des équipements pour les intégrer à leur réseau.

Le comité recommande que les experts d'Hydro-Québec travaillent de plus près avec les manufacturiers au moment de la conception des équipements pour en arriver à une meilleure fiabilité.

« Il faut que la fiabilité devienne le premier critère de choix, les coûts ensuite », a renchéri le ministre.

Une autre recommandation veut que « les boîtes noires » des postes stratégiques, qui permettent d'enregistrer les événements, soient maintenues en service en priorité.

Pour M. Wildi, il est incontestable que la fiabilité du réseau est intimement liée à l'entretien de l'équipement.

« Si l'on ne fait pas l'entretien voulu, sur les accumulateurs de batterie par exemple, ça peut causer un problème majeur. C'est ce qui est d'ailleurs arrivé à quelques occasions en 1988 », a-t-il ajouté.

◆ Handicapée

Devant ces faits, le père de Maud portait plainte pour discrimination le 20 août 1986. La Commission concluait une longue enquête le 9 décembre dernier.

Dans sa décision la Commission estime « qu'il n'apparaît pas que la vocation du collège soit de former des jeunes à une carrière orientée vers l'activité sportive, mais plutôt que l'accès aux équipements sportifs est inspiré par la philosophie du collège, soit l'épanouissement de la personnalité. D'ailleurs, aucun critère relié à l'éducation physique n'apparaît dans le dépliant publicitaire du collège ».

La Commission remarque également qu'à aucun moment il n'y a eu vérification des capacités physiques réelles de l'enfant par le collège, et déclare la plainte fondée, « considérant que le collège admet avoir refusé l'admission de la requérante en raison de son handicap et qu'il n'a pas réussi à démontrer que cette exclusion était justifiée par le caractère éducatif de l'institution ».

Le père de la jeune fille a alors voulu poursuivre le collège pour des dommages « symboliques » de \$ 4,800. « Je voulais que le collège Notre-Dame envoie une lettre d'excuses à ma fille, nous a-t-il déclaré. C'est une question de principe, pour éviter qu'on poursuive une telle politique envers les handicapés ». M. A. ne voulait pas nécessairement que Maud soit réintégré au collège (elle est d'ailleurs inscrite dans une autre école depuis deux ans).

En janvier dernier, le collège a demandé un bref d'évocation envers la Commission, estimant qu'il est dans son droit de choisir qui il veut comme étudiant.

Le collège s'appuie ainsi sur l'article 20 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, qui établit « qu'une distinction, exclusion ou préférence (...) justifiée par le caractère (...) éducatif d'une institution sans but lucratif (...) est réputée non discriminatoire ».

Selon Me Émile Perrin, procureur du collège, « depuis 1963 le collège Notre-Dame a mis beaucoup d'emphasis sur l'éducation physique. C'est un programme spécial. Les parents savent que nous sommes exigeants sur cette question et que notre programme prévoit que l'enfant doit être formé physiquement et mentalement. Nous ne faisons pas de la discrimination, nous faisons de la sélection ».

Le père de Maud, lui, estime « qu'ils s'efforcent à vouloir prétendre que leur droit de gérance est complet ».

De plus, Notre-Dame s'attaque à la constitutionnalité des procédures d'enquête de la Commission. M. Perrin estime que les commissaires de la dite Commission rendent leur décision « en violant le principe de la justice naturelle, sans écouter directement les deux parties ».

Lors de ces enquêtes, l'enquêteur soumet en effet un rapport factuel au comité des enquêtes, qui prépare une décision afin d'éclairer les com-

missaires de la Commission, ces derniers rendant finalement la décision.

Depuis le début de l'année le dossier s'est embourbé dans les marécages juridiques. En février, la Cour supérieure a pris en délibéré le bref d'évocation demandé par le collège. Un autre juge suspendait la poursuite intentée par la Commission envers le collège, mais le 17 mars le juge Lévesque de la Cour supérieure ordonnait que le bref d'évocation et la poursuite présentée par la Commission soit joints dans une même cause... une solution maintenant contestée en Cour d'appel par le collège.

Cet imbroglio pourrait durer deux ans, et les deux parties semblent déterminées à ne pas lâcher prise. Dans un cas comme dans l'autre il en va de leur survie.

◆ North

tre de la Justice de l'époque, Edwin Meese.

Les poursuites engagées contre North avaient été lancées par le procureur indépendant Laurence Walsh après 18 mois d'enquête sur les suites judiciaires à donner au scandale qui avait constitué, fin 1986-début 1986, la plus grave crise de la présidence de Ronald Reagan.

Le président avait approuvé des ventes secrètes d'armes américaines à l'Iran dans l'espoir d'obtenir la libération d'otages américains au Liban. Les recettes de ces ventes avaient ensuite été détournées au profit des *contras* antisandinistes du Nicaragua pour lesquels le Congrès avait interdit toute aide américaine.

L'essentiel de la défense de North, deux fois blessé et décoré au Vietnam, a consisté à dire qu'il avait agi sur ordre et par patriotisme. L'accusation, par contre, avait souligné le caractère illégal de son action, allant jusqu'à comparer son comportement à celui des nazis.

Le procès avait été compliqué par des problèmes de secret d'État, la défense réclamant des documents que le gouvernement américain considérait comme compromettants pour la sécurité nationale. Ces problèmes avaient d'ailleurs amené l'accusation à abandonner en janvier ses deux principaux chefs d'accusation.

La défense avait aussi demandé la comparution de M. Reagan, qui a toujours affirmé avoir ignoré ou oublié le détournement au profit des *contras*, ce qui fut refusé par le juge Gesell.

Trois autres inculpés doivent être jugés après Ollie North : l'ancien patron de ce dernier au Conseil national de sécurité de la Maison-Blanche, l'amiral John Poindexter, et deux hommes d'affaires, Richard Secord, général en retraite, et Albert Hakim, d'origine iranienne.

Les suites judiciaires de l'irrogance sont donc loin d'être terminées. D'autant que l'avocat de North, Brian Sullivan, a annoncé qu'il fera appel.

Des séquelles continuent de se faire sentir sur le plan politique. La révélation à la fin du procès d'un document laissant entendre que le président George Bush, alors vice-président, aurait pu être mêlé, alors

qu'il s'en est toujours défendu, aux efforts secrets de soutien des *contras*, a soulevé l'ire des démocrates au Congrès. Ce document n'avait en effet pas été soumis à la commission parlementaire d'enquête sur le scandale.

M. Bush a de nouveau dû s'en défendre énergiquement hier lors d'une conférence donnée en compagnie du premier ministre canadien Brian Mulroney sur les pelouses de la Maison-Blanche, au moment même où tombait le verdict North.

N'empêche qu'une commission de la Chambre des représentants menace de refuser de voter les crédits d'aide à l'Amérique centrale si elle ne reçoit pas d'explications satisfaisantes, tandis qu'au Sénat la confirmation de deux ambassadeurs nommés par M. Bush est retardée par ce nouveau rebondissement.

5 mai

- par la PC et l'AP
- 1988: France Guérette, de Rimouski, donne naissance à Québec à des quadruplés — trois garçons et une fille — à la suite d'une fécondation in vitro.
 - 1987: L'accès à Venise est limité à 50 mille touristes par jour.
 - 1986: Un tremblement de terre fait 15 morts, plusieurs centaines de blessés et 30,000 sans-abri dans le sud-est de la Turquie.
 - 1985: Le dépôt d'une gerbe au cimetière militaire allemand de Bitburg par le président Reagan et le chancelier Kohl suscite des polémiques et des manifestations.
 - 1984: Yasser Arafat, chef de l'O.L.P., arrive à Pékin où les Chinois lui réservent un accueil chaleureux; la justice est de votre côté, déclare le premier ministre Zhao Ziyang.
 - 1983: Des hommes armés détournent un avion chinois, avec 105 personnes à bord, et l'obligent à mettre le cap sur une base militaire proche de Séoul (Corée du Sud).
 - 1981: Bobby Sands, militant de l'IRA incarcéré à la prison de Maze, près de Belfast, annonce qu'il mène une grève de la faim de 66 jours.
 - 1972: Un avion italien s'écrase près de Palerme (Sicile); les 115 personnes qui étaient à bord sont tuées.
 - 1963: Mohammed Khémisti, ministre algérien des Affaires étrangères, succombe à des blessures reçues trois semaines plus tôt dans un attentat.
 - 1961: Alan Shepard, le premier astronaute américain, effectue un vol suborbital qui atteint 185 km d'altitude.
 - 1960: Nikita Khrouchchev, secrétaire général du PCUS, annonce qu'un avion-espion américain a été abattu au-dessus du territoire soviétique.
 - Ils sont nés un 5 mai:
 - Le philosophe et théologien danois Soren Kierkegaard (1813-1855).
 - Le philosophe et économiste socialiste allemand Karl Marx (1818-1883).
 - L'impératrice Eugénie, femme de Napoléon III (1826-1920).

LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645
numéro sans frais..... 1-800-363-0305

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot. Pour les abonnements postaux, contactez le (514) 844-7457

Montréal.....	(514) 332-3891 ou (514) 844-5738
Québec.....	(418) 845-2080
Extérieur —	1-800-361-6059
Indicatif 514.....	1-800-363-4747
Indicatif 418.....	1-800-361-5899
Indicatif 819.....	1-800-361-5899
Indicatif 613.....	1-800-361-5899

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

SPORTS

Le Canadien va au casino

Pat Burns fait fi des traditions en séries éliminatoires

François Lemenu
de la Presse Canadienne

PHILADELPHIE — Pat Burns a la réputation d'être un homme sévère. Pour lui, la discipline est une chose sérieuse. Aussi hier, le pilote du Canadien a-t-il décidé de soumettre sa troupe à un entraînement particulier à la veille du troisième match de la série contre les Flyers de Philadelphie.

Au lieu de s'entraîner au Spectrum comme le veut la tradition, les joueurs se sont plutôt dirigés vers Atlantic City, au bord de la mer, où ils ont pu se détendre en arpentant le célèbre « boardwalk » et en jouant au casino. En soirée, ils ont pris un repas d'équipe en compagnie de tout l'état-major.

Voilà pour la discipline. Comme on est loin de l'époque de Toe Blake et de Scotty Bowman. Même Jean Perron, un homme aux idées pourtant modernes, n'aurait jamais osé proposer un tel programme à ses joueurs en pleine finale de conférence.

Mais Pat Burns n'est pas un entraîneur comme les autres. Ce périple à Atlantic City fait suite en fait à sa décision d'abolir *Alcatraz*, ce motel ainsi nommé où les joueurs vivaient « cloîtrés » pendant les séries. À Philadelphie, Burns a également innové en installant ses joueurs dans un hôtel du centre-ville. Auparavant, l'équipe dénichait toujours un hôtel perdu dans les champs afin d'éviter les tentations. Mais avec Burns, toutes ces précautions paraissent bien inutiles.

« Les joueurs savent ce qu'ils ont à faire, dit-il. À ce stade-ci de la saison, ils n'ont pas besoin de pratiquer. Ils sont en forme. Mais ils peuvent ressentir une fatigue mentale et il est bon qu'ils oublient le hockey pendant quelques heures. »

Et Burns d'ajouter : « Les joueurs sont aussi des hom-

mes. Quand tu donnes, tu finis toujours par recevoir. » Évidemment, Burns ne se serait pas montré aussi généreux si son équipe n'avait pas créé l'égalité dans la série en l'emportant 3-0, mercredi.

« On a très bien joué », a-t-il répété hier avant que l'autobus ne prenne le chemin d'Atlantic City. « Il y a longtemps qu'on avait pas eu autant de chances de marquer. On a eu 23 chances contre trois pour les Flyers. »

Burns était particulièrement satisfait du travail de ses unités spéciales. Le jeu de puissance a produit deux buts, trois en fait si l'on ajoute celui de Guy Carbonneau inscrit une seconde seulement après la pénalité à Ron Sutter.

En revanche, le jeu de puissance des Flyers a été encore une fois réduit au silence.

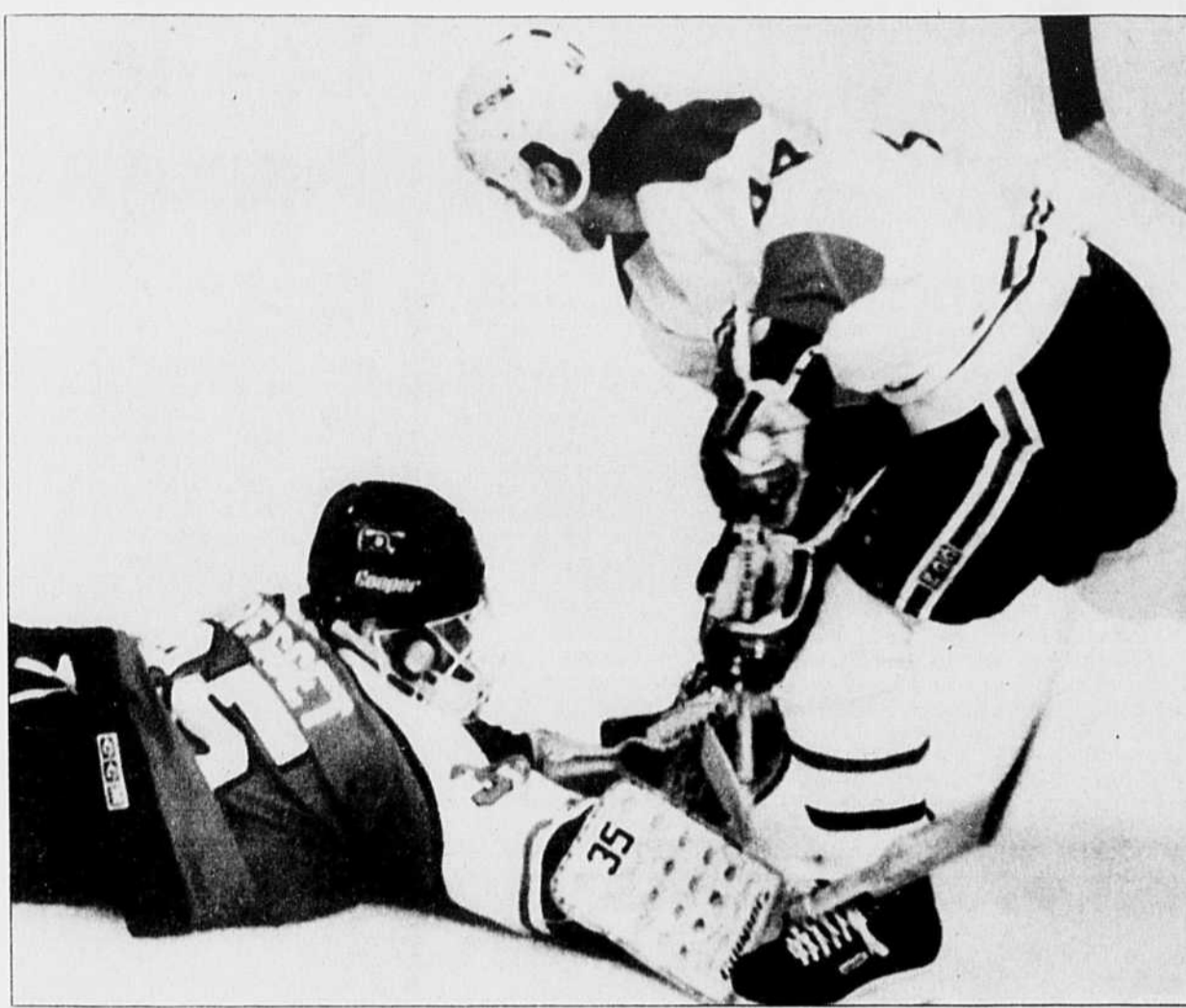
« La clé, c'est d'arrêter Tim Kerr. Il est inutile de vouloir le mettre en échec. Il est trop gros et trop fort. Mais on peut le contenir en s'appuyant sur son bâton. »

Quoi qu'il en soit, l'équipe devrait être prête pour ce troisième match. Les joueurs n'ont d'ailleurs jamais paru aussi confiants depuis le début des séries. Ils sentent les Flyers dans les cables et ils voudraient bien leur passer le K.O.

« Les Flyers ont remporté le premier match parce qu'ils étaient encore sur un « high » après leur victoire contre Pittsburgh dans le septième match », expliquait Patrick Roy.

« Après la défaite de lundi, nous n'avons pas paniqué. Nous étions préoccupés mais pas inquiets », mentionnait pour sa part Craig Ludwig qui décrivait ainsi l'état d'esprit qui règne présentement chez les Glorieux.

Ceux-ci ne l'avoueront jamais, mais ils n'aiment pas les Flyers. Rien ne leur ferait plus plaisir que de les éliminer en cinq parties. Ce faisant, il ferait aussi plaisir à Pat Burns qui pourrait lui aussi crier banco.



Stéphane Richer a connu une excellente rencontre, mercredi, lors du deuxième match de la série contre les Flyers. Son but en avantage numérique a donné le ton au reste de l'équipe.

Burns craint pour Chris Chelios

François Lemenu
de la Presse Canadienne

LES JOURNAUX de Philadelphie faisaient grand état, hier, de la décision du vice-président de la Ligue nationale, Brian O'Neill, de ne pas sévir contre Chris Chelios qui, d'un coup de coude, a envoyé Brian Propp à l'hôpital lors du premier match, victime d'une commotion cérébrale. Celui-ci pourrait revenir au jeu dimanche après avoir raté les deuxième et troisième rencontres de la série.

Les Flyers ont déjà dit qu'ils cherchent à venger leur coéquipier dans la mesure où cela ne nuira pas à l'équipe.

Hier, Pat Burns exprimait son inquiétude même s'il sait Chelios capable de se défendre. Mais il redoute toujours de voir son brillant défen-

seur engagé dans un combat et chassé du match ou, pire encore, qu'il se blesse.

« S'il n'est pas inquiet, moi je le suis, a dit Burns avec beaucoup de sincérité. C'est pourquoi il est important qu'on le protège dans la mesure du possible. Dans ce sens, Craig Ludwig peut aider en créant de l'obstruction pour empêcher l'adversaire de le frapper en pleine vitesse. »

Ludwig, lui, se défend bien d'être le garde-du-corps de Chelios. « Il n'a pas besoin de moi pour se défendre », explique le gros Ludwig. Celui-ci reconnaît toutefois que Chelios doit être protégé contre les charges excessives des Flyers.

« On ne peut se passer de lui, dit-il. Il n'y a d'ailleurs aucun joueur de son niveau du côté des Flyers. »

Ludwig mentionne qu'il devra veiller à ce que son coéquipier ne soit

pas frappé dans le dos, le long des rampes. Il ajoute qu'il devra être aussi plus vigilant si certains Flyers (Craig Berube par exemple) sautent sur la patinoire.

Mais peu importe les tactiques employées par les hommes de Paul Holmgren, les joueurs du Canadien n'ont pas l'intention de répliquer. Ils préféreront profiter de leur jeu de puissance et attendre les occasions de marquer.

Pat Burns rappelle d'ailleurs l'importance du travail de l'arbitre au Spectrum où les Flyers ont tendance à oublier le livre des règlements au vestiaire.

« Pat Burns n'a pas apprécié que Craig Berube soit envoyé dans la mêlée avec 30 secondes à faire en troisième lors du match de mercredi. « J'ai crié à (Bill) McCreary que Berube était sur la glace. Il m'a alors fait signe qu'il le savait. » Cette réponse de l'arbitre a semblé rassurer l'entraîneur du Canadien.

« Parlant de glace, il est tout à faire inconcevable que celle du Forum soit parmi les pires de toute la ligue. Mike Bullard, des Flyers, s'est plaint de l'état lamentable de la glace, mais il n'était pas le seul. D'autres, par contre, n'avaient aucune objection à formuler. « Moi, j'aime bien quand la glace est mauvaise. C'est la même chose pour Rick Green », expliquait Craig Ludwig, un sourire en coin. Quoi qu'il en soit, la direction du Forum pourrait dépenser une partie des dollars gagnés en séries pour améliorer le système de réfrigération. Le spectacle n'en serait que meilleur.

« Comme les joueurs du Canadien, ceux des Flyers ne se sont pas entraînés hier. Seulement quelques réservistes se sont rendus au Spectrum en fin d'après-midi.

Québec cherche des dépisteurs

Donald McKenzie
de la Canadian Press

QUÉBEC — Les Nordiques espèrent que les dépisteurs en chômage scrutent les pages d'offres d'emploi du quotidien torontois *The Globe and Mail*.

C'est en effet dans ces pages que l'équipe de la Ligue nationale a placé une annonce pour dénicher deux dépisteurs, laquelle est publiée entre des offres d'emplois pour consultants en administration, vendeurs professionnels et directeurs exécutifs.

Un porte-parole des Nordiques a déclaré que la publicité, parue lundi, mercredi et aujourd'hui,

« pourrait être rentable. » « Nous ne trouverons pas nécessairement la bonne personne, mais nous aurons le plus d'applications possibles », a expliqué Jean Martineau, le responsable des relations avec la presse.

« Avec le *Globe and Mail*, a-t-il ajouté, nous pouvions rejoindre tout l'Ontario, d'où l'importance d'utiliser ce média. »

Il a nié que l'annonce ait été publiée parce que les Nordiques avaient de la difficulté à recruter des candidats valables pour une équipe qui a raté les séries éliminatoires une deuxième saison de suite.

L'annonce, qui fait 10 centimètres par 12,5, montre le logo de l'é-

quipe et exige des candidats qu'ils aient au moins deux ans d'expérience de recrutement au niveau junior, collégial ou universitaire.

Un des dépisteurs sera responsable de la couverture des Ligues junior majeure et junior B de l'Ontario, ainsi que des universités de cette province et sera occasionnellement invité à se déplacer dans l'Ouest du pays et au Québec.

L'autre suivra les activités des équipes des écoles secondaires, collégiales et universitaires aux États-Unis et devra résider dans la région de Boston, qui a déjà développé des joueurs comme Bobby Carpenter, Tom Barrasso, Craig Janney et Chris Nilan.

Un premier hockeyeur soviétique passe à l'Ouest

Les droits d'Alexander Mogilny appartiennent aux Sabres

MOSCOU (AP) — Alexander Mogilny, un attaquant de 20 ans et membre de l'équipe nationale de l'Union soviétique, est passé à l'Ouest. Apparemment, il espère évoluer dans la Ligue nationale de hockey, ont indiqué les médias soviétiques, hier.

Mogilny est le premier joueur soviétique à faire défection. Un ancien membre de l'équipe nationale, Sergei Priakin, a signé un contrat avec les Flames de Calgary en mars à la suite d'une entente entre la LNH et la Fédération soviétique de hockey sur glace.

Des porte-parole de la LNH et des

Sabres de Buffalo, qui détiennent les droits sur Mogilny, ont dit tout ignorer de la défection du joueur soviétique. Un porte-parole des Sabres a indiqué que le directeur général Gerry Meehan a quitté Buffalo mercredi, mais il n'a pas dit quelle était sa destination.

Il est difficile de prévoir l'impact de cette défection sur les relations entre la LNH et les Soviétiques. Quatre équipes soviétiques doivent effectuer une tournée dans la LNH la saison prochaine et les Flames et les Capitals de Washington doivent visiter l'Union soviétique en septem-

bre. Mogilny, qui a aidé l'Union soviétique à remporter le dernier championnat mondial à Stockholm, est considéré comme une des prochaines vedettes de l'équipe nationale soviétique. Il évolue avec l'équipe de l'Armée rouge, qui a remporté le championnat de la ligue d'élite au cours des 13 dernières années.

Viktor Tikhonov, l'entraîneur de l'équipe nationale, a pourfendu Mogilny.

« Cet incident laisse un goût amer après notre championnat mondial », a dit Tikhonov à l'agence TASS, ajou-

tant qu'il croit que Mogilny a été attiré par la promesse d'un contrat lucratif dans la LNH.

Tikhonov a révélé que Mogilny, un lieutenant junior dans l'Armée, avait demandé aux gérants de l'équipe de lui fournir un nouvel appartement parce qu'il allait se marier et amener ses parents de Khabarovsk à Moscou.

Les autorités sportives soviétiques se proposaient de discuter de la possibilité que d'autres joueurs rejoignent la LNH au retour de Stockholm, a précisé Tass.

La Fédération soviétique de hoc-

key et la LNH n'ont aucune entente pour empêcher les transferts illégaux mais les officiels de la LNH ont révélé qu'ils n'appuieront pas les équipes qui tenteront d'attirer des joueurs.

En faisant état de la défection, la télévision soviétique a indiqué que les officiels de la Ligue nationale et la Fédération soviétique de hockey sur glace ont demandé à l'ambassade soviétique de dire aux ambassades canadiennes et américaines que les « conséquences de cette situation pour la LNH seraient des plus sérieuses ».

Circuit La Sauvegarde Des bourses de \$135,000

(PC) — L'Association des golfeurs professionnels du Québec a dévoilé hier son programme de compétitions du circuit La Sauvegarde.

Il s'agit de cinq tournois, dotés d'une bourse totale de \$ 135,000, qui auront lieu au club du Lac-Saint-Joseph, à Sainte-Catherine-de-Portneuf, les 7 et 8 juin ; au club de golf Le Portage, de L'Assomption, les 27 et 28 juin ; au Manoir Richelieu, à Pointe-au-Pic, les 19 et 20 juillet ; au Club de Drummondville, les 2 et 3 août ; et au club Milby, à Lennoxville, où sera présenté l'épreuve de championnat, du 6 au 9 septembre.

La cinquième édition du Défi La Sauvegarde, un compétition par trous réservé à quatre des meilleurs golfeurs du Québec, aura lieu les 8 et 9 août sur les allées des clubs Soulanges et Saint-Zotique, à l'ouest de Montréal. Deux nouveaux-venus y prendront part, soit Raymond Richer et Rémi Bouchard, le récent vainqueur de l'omnium de l'Inde. Ils se joindront à Jean-Louis Lamarre, vainqueur des trois dernières années, et Daniel Talbot, champion du circuit La Sauvegarde, gagnant de la première édition du Défi en 1985 et participant en 1986 et 1988.

Quant au Rendez-vous senior, réservé aux 50 ans et plus, il aura lieu à Beolieu, le 21 août, et regroupera notamment Jules Huot, 81 ans, premier Canadien à gagner un tournoi de la PGA, et Stan Horne, 77 ans.

L'année 1989 marquera d'autre part une nouvelle ère dans l'histoire du golf professionnel québécois puisqu'une dame se joindra au circuit.

Anne Chouinard, 27 ans, adjointe-pro au club de golf Alpin, a mérité une place grâce à une cinquième position au système de points du circuit des adjoints en 1988.

GP DE MONACO Senna a le dernier mot aux essais

MONACO (AFP) — Le Brésilien Ayrton Senna (McLaren Honda) a eu le dernier mot. Jeudi, le champion du monde est sorti vainqueur de son duel avec le Français Alain Prost, son coéquipier, à l'issue de la première séance d'essais officiels du Grand Prix de Monaco, troisième épreuve du championnat du monde de Formule 1.

En réalisant les meilleurs temps, Senna et Prost ont une nouvelle fois démontré que personne, actuellement, n'était en mesure de leur contester la suprématie. Que, comme l'année dernière, les McLaren se montraient impérieuses, inaccessibles. Pas plus le Britannique Nigel Mansell (Ferrari) que le Belge Thierry Boutsen (Williams-Renault) ne sont en effet parvenus à s'immiscer dans la bataille farouche entre deux pilotes des monoplaces rouge et blanc. Une lutte que Prost n'a pas refusée, se livrant à fond. Mais un tout droit, a empêché le champion français de se battre jusqu'au bout.

« La deuxième vitesse a cassé et je me suis retrouvé au point mort, dit Prost. J'ai donc été obligé de freiner à fond et de prendre l'échappatoire. »

La vive discussion avec le Brésilien, il y a deux semaines à Imola, était oubliée. Senna avait fait ses excuses à Prost la semaine dernière au Pays de Galles. Et, hier, Ron Dennis, le patron de l'écurie McLaren, a donné tort au Brésilien. « Ayrton n'a pas respecté l'accord qu'il avait passé avec Alain. La prochaine fois qu'il y aura une discussion ou un arrangement entre eux, je serai là, j'y prendrai part », a déclaré le Britannique.

Hier la surprise est venue d'un jeune italien, Gabriele Tarquini, et d'une monoplace française, AGS. En réalisant le cinquième temps, Tarquini a fait son apparition dans la cour des grands, quinze jours après avoir obtenu son premier point en championnat du monde, à Imola.

Tarquini a devancé les Britanniques Derek Warwick (Arrows) et

EN BREF...

Rose: un rapport soumis la semaine prochaine

NEW YORK (AP) — L'avocat chargé de l'enquête sur les activités de pari du gérant Pete Rose, des Reds de Cincinnati, soumettra la semaine prochaine son rapport au commissaire du baseball majeur A. Bartlett Giamatti. John Dowd, un avocat de Washington, avait débuté son enquête en février dernier.

Streiff en rééducation sous peu

MONACO (AFP) — Le pilote français de formule 1, Philippe Streiff, grièvement accidenté le 15 mars dernier à Rio lors d'essais privés, devrait entamer sa rééducation à l'hôpital parisien des Invalides vers le 10 mai, selon un communiqué publié hier à Monaco par son écurie, AGS. Depuis son accident, Streiff, dans le service de soins intensifs d'un autre hôpital parisien, a retrouvé certaines fonctions naturelles (respiratoires, gastriques et intestinales) et se nourrit normalement. Il a retrouvé, par ailleurs, une bonne partie de la motricité des membres supérieurs.

HOCKEY

Séries éliminatoires

(Séries quatre-de-sept)

Lundi	
Philadelphie 3, Montréal 1	
Mardi	
Calgary 3, Chicago 0 (Les Flames mènent 1-0)	
Mercredi	
Montréal 3, Philadelphie 0 (La série égale 1-1)	
Hier	
Chicago à Calgary	
Ce soir	
Montréal à Philadelphie	
Demain	
Calgary à Chicago	
Dimanche	
Montréal à Philadelphie	
Lundi	
Calgary à Chicago	
Mardi	
Philadelphie à Montréal	

BASEBALL

Ligue nationale

Mercredi	
Montréal 6, Houston 5	
Cincinnati 6, New York 4	
Atlanta 6, Philadelphie 3	
Los Angeles 4, St. Louis 3	
Chicago 5, San Diego 4	
Pittsburgh 5, S. Francisco 3	
Hier	
Chicago à San Diego	
Pittsburgh à S. Francisco	
Houston à Montréal	
Cincinnati à New York	
Philadelphie à Atlanta	
St. Louis à Los Angeles	
Aujourd'hui	
Philadelphie, Howell (2-1) à Cincinnati, Brown (3-1), 19 h 35	
Houston, Clancy (1-1) à	

New York, Cone (2-2), 19 h 35	
Montréal, B. Smith (2-0) à Atlanta, Lilliquist (1-2), 19 h 40	
Chicago, Sanderson (2-2) à Los Angeles, Belcher (2-2), 22 h 05	
Pittsburgh, Walk (2-2) à San Diego, Show (4-2), 22 h 05	
St. Louis, Magrane (2-2) à San Francisco, Garretts (2-1), 22 h 35	

Californie à Toronto
Milwaukee à Minnesota
Boston à Chicago
New York au Texas

Aujourd'hui	
Texas, Ryan (3-1) à Boston, Clemens (3-1), 19 h 35	
Minnesota, R. Smith (2-1) à Cleveland, Black (1-4), 19 h 35	
Oakland, Stewart (5-0) à Detroit, Tanana (2-3), 19 h 35	
Californie, Abbott (1-2) à Toronto, Cerutti (0-1), 19 h 35	

Seattle, Langston (3-3) à Baltimore, Schmidt (1-3), 20 h 05
New York, Candelaria (3-2) à Chicago, Perez (1-3), 20 h 30
Kansas City, Bannister (3-0) à Milwaukee, Birkbeck (0-2), 20 h 30

Ligue américaine	
Mercredi	
Seattle 3, Detroit 2	
Californie 2, Baltimore 0	
Cleveland 6, Kansas City 2	
Toronto 2, Oakland 0	
Milwaukee 7, Minnesota 2	
Boston 8, Chicago 4	
Texas 4, New York 1	
Hier	
Kansas City à Cleveland	



Les frappeurs

Match d'hier non inclus

	pb	ca	pp	cc	mo
Aldrete	21	22	9	12	4,86
Brooks	98	28	12	4	2,86
Fitzgerald	31	5	4	2	1,61
Foley	72	15	10	2	2,08
Galarraga	101	25	23	5	2,48
Garcia	53	12	6	0	2,26
Hudler	9	3	0	0	3,33
Johnson	32	16	5	7	4,32
Martinez	57	13	3	0	2,28
Nixon	50	12	8	0	2,40
Owen	72	20	12	2	2,78
Raines	96	27	18	0	2,81
San'venia	68	18	9	2	2,65
Wallach	89	28	10	2	3,15
Bats volés: Nixon 10; Galarraga, Hudler, Martinez, Raines 4; Garcia 3; Brooks, Wallach 2; Fitzgerald, Foley, Owen 1.					

LIGUE NATIONALE

	g	p	moy.	diff.
ST. LOUIS	14	11	.560	—
NEW YORK	14	11	.560	—
MONTRÉAL	15	12	.556	—
CHICAGO	14	12	.538	½
PHILADELPHIE	11	14	.440	3
PITTSBURGH	11	16	.407	4

Section Ouest

CINCINNATI	15	10	.600	—
LOS ANGELES	14	13	.519	2
SAN DIEGO	15	14	.517	2
SAN FRANCISCO	13	14	.481	3
HOUSTON	12	15	.444	4
ATLANTA	11	17	.393	5 ½

LIGUE AMÉRICAINE

	g	p	moy.	diff.
BOSTON	13	12	.520	—
BALTIMORE	13	13	.500	½
CLEVELAND	12	13	.480	1
NEW YORK	12	14	.462	1 ½
MILWAUKEE	11	14	.440	2
TORONTO	10	17	.370	4
DETROIT	8	17	.320	5

Section Est

TEXAS	18	7	.720	—
OAKLAND	19	9	.679	½
KANSAS CITY	17	9	.654	1 ½
CALIFORNIE	16	11	.593	3
SEATTLE	14	15	.483	6
MINNESOTA	10	15	.400	8
CHICAGO	10	17	.370	9

Victoires préservées: Burke 6; Hesketh, McGaffigan 1.